

Image not found or type unknown



Paieement des charges de copropriété

Par **dangoo**, le **16/03/2008** à **20:24**

je suis propriétaire depuis 4 ans de 2 studios.rnj ai reçue une lettre du syndic en 2004 une convocation à l'assemblé générale.rnje n ai ensuite reçu aucune nouvelle depuis le 10 mars 2008 ou le nouveau syndic me demande 6600€ de charges que je n ai pas payées.il ne me fourni aucun détail des années ou il n était pas syndic .cependant il me rembourse 72 € de charges trop perçues en 2006.comment savoir si je dois réellement cette somme?m' a t on vraiment cherché pendant ces quatre ans.quels sont mes recours?